

COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

du 05 juin 2026

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni le 05 juin 2026 à 18 h 30 à la Mairie, sous la présidence de Mme MAGNIER Marinette, Maire.

Étaient présents :

MM. et Mmes BERMONT Claudine, VERMEULEN France, DOREY Sylvie, TROUVE Gabriel, MAUVAIS Dominique, FOUBERT Evelyne, FERNANDES Frédéric, VERMEULEN Natacha, LARRIEU Sébastien, COET Amélie, PRIEM Stéphane, LELEUX Bertrand

Absents :

Mr PEUDEVIN et Mme CHEVALIER Marie Manuela ayant respectivement donné procuration à Mr TROUVE, Mme MAUVAIS.

Secrétaire de Séance : Mr TROUVE Gabriel

1. Subventions aux associations

Sur proposition de la commission des associations,

le conseil municipal a voté l'octroi de subventions aux associations comme suit :

Les restos du cœur : 1 000 € / Coop. Scolaire : 610 € / Ass. Arnaud Coyot 800 € /

Ass. Cyclisme : 600 € / Ass. Judo : 1100 € / Ass. Football : 2 500 € / Ass. C.A.C. 500 € /

Ass. Maquettes : 200 € / Ass. chasseurs : 500 € / Sté Hippique du Pays de Bray : 500 € /

Ass. Pêche : 250 €+ 150 € (exceptionnel pour travaux en régie) / Ass. Tennis : 500 € / Ass.

Chœurs Polyphoniques : 700 € / Ass. Terre Tous : 1 000 € / Evi'Danse : 375 €

soit un total de 11 835 €, le reste de la somme sera revue plus tard en fonction des demandes.

2. Prévision travaux

Après exposé de Mme le Maire, et suite à l'étude fournie par la CCPB, le conseil

municipal décide de proposer pour 2026 la reprise de la voirie « rue Buquet »

pour un montant estimatif HT de 91 025 € et de déposer une demande de subvention

auprès du Conseil Départemental.

3. Tarifs des locations de salles

Après discussion, le conseil municipal décide d'augmenter le coût de la location de la salle socioculturelle « pour tous les extérieurs » à 950 €.

Quant à la salle multifonction pas de changement de tarifs.

4. Cimetière

Après l'étude d'un règlement effectuée par la commission cimetière, le conseil

municipal décide :

a) adoption du règlement intérieur à l'unanimité (affichage de l'extrait à la porte du cimetière)

b) modification des tarifs (2 votes contre)

- Concession 2 places 15 ans = 125 € / 30 ans = 200 €

- Cinéris (concession 0.80x0.80 pour urnes) : 30 ans = 100 €

- Case columbarium 2 personnes : 30 ans = 300 €

5. Sens de circulation au parking de l'école

Après exposé, pour instaurer un sens de circulation sur le parking de l'école avec

signalisation, décision reportée ; dans un premier temps rappel aux parents (notamment pour la rentrée 2026).

Information : lecture d'un courrier de Clésence ; la séance est levée à 20h00.